



Appel charges travaux urgents

Par **DUBOIS Georges**, le **29/03/2018** à **15:04**

Bonjour,

Je cherche une solution à mon problème,
Nous sommes un petit immeuble de 7 logements en copropriété, nous avons souvent des soucis de chauffage et devons exécuter un désembouage tous les 6 à 7 ans,
ma question est sur la forme légale et le procédé :

-Un voisin a un dysfonctionnement sur ses radiateurs la société qui est intervenu propose un désembouage d'urgence !

-Ce voisin à rendu visite à tous les logements pour faire signer le bon de commande des travaux !

Est-ce légal sans passer par une assemblée générale extraordinaire et sans mise en concurrence de plusieurs devis ?

Comme quatre sur sept ont signé l'accord et qu'ils sont majoritaires, je recois un appel de fonds du syndic de 1 600euros (excessives) !

Sachant que nous sommes bientôt au mois d'Avril et que le chauffage fonctionne de moins en moins, que la société ma confirmée qu'il était préférable d'attendre la rentrée et d'effectuer ses travaux quand tous les circulateurs sont en marche pour que le produit circule correctement !

Quelle est la légalité du syndic et conseil syndical dans cette démarche ont-ils le droit ou pas de procéder de cette manière ?

Merci de votre réponse

David Lyon